

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Modification de la délibération n°2026/086 du 27 mai 2026 relative à la fixation des tarifs municipaux pour l'année 2026/2027 : révision d'un tarif de location de salle au sein du théâtre Pierre Fresnay

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **19 juin 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/107

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. RAVIER, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, M. RUTH, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUH, Mme CAUZARD, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)

Mme CHESNEAU

(pouvoir à M. DUC)

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

(pouvoir à Mme APARICIO TRAORÉ)

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. LAROZE)

M. BATTON

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 29 JUIN 2026

Publiée le : 30 JUIN 2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
FINANCES

Modification de la délibération n°2026/086 du 27 mai 2026 relative à la fixation des tarifs municipaux pour l'année 2026/2027 : révision d'un tarif de location de salle au sein du théâtre Pierre Fresnay

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la délibération n°2026/086 du Conseil municipal du 27 mai 2026 fixant les tarifs communaux pour l'année 2026/2027 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances et Innovation publique du 17 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que par délibération du 27 mai dernier, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des différentes prestations municipales applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT cependant, que l'un des tarifs adopté est erroné ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du tarif de location du théâtre Pierre Fresnay applicable en journée aux personnes dites « hors commune » ;

CONSIDÉRANT que la grille de tarifs indique 303 € à la journée alors qu'à compter du 1^{er} septembre 2026 ce tarif passe à 3 030 € contre 3 000 € en septembre 2025,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Par 33 voix pour et 2 abstentions,

- **MODIFIE** la grille tarifaire relative aux locations des salles du théâtre Pierre Fresnay, annexée à la délibération 2026/086 du 27 mai 2026 ;
- **DIT** que les autres dispositions de ladite délibération demeurent inchangées.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

TARIFS LOCATIONS THÉÂTRE PIERRE-FRESNAY

Direction de l'événementiel
E-mail : evenement@ville-ermont.fr



Vu pour être annexé à
délibération n°26.107 du 26/06/26
ERMONT, le 29.06.26...
Le Maire,

Tarifs location de salles 2026

Théâtre Pierre-Fresnay		2025		2026	
		Ermontois	Hors commune	Ermontois	Hors commune
		Montant	Montant	Montant	Montant
Salle Yvonne Printemps (demi-journée)	1/3 de la salle	252 €	385 €	255 €	389 €
	2/3 de la salle	521 €	775 €	526 €	783 €
	Totalité de la salle	668 €	994 €	675 €	1 004 €
Salle Yvonne Printemps (journée)	1/3 de la salle	372 €	549 €	376 €	554 €
	2/3 de la salle	745 €	1 098 €	752 €	1 087 €
	Totalité de la salle	919 €	1 379 €	928 €	1 367 €
Salle Yvonne Printemps (soirée)	1/3 de la salle	548 €	745 €	553 €	752 €
	2/3 de la salle	935 €	1 485 €	944 €	1 471 €
	Totalité de la salle	1 443 €	1 932 €	1 425 €	1 911 €
Foyer	Demi-journée	250 €	370 €	253 €	374 €
	Journée	350 €	520 €	354 €	525 €
	Soirée	540 €	750 €	545 €	758 €
Salle Michel Serrault*	Demi-journée	800 €	1 100 €	808 €	1 111 €
	Journée	1 200 €	1 500 €	1 212 €	1 515 €
	Soirée	1 800 €	2 100 €	1 818 €	2 121 €
Théâtre Pierre-Fresnay dans sa totalité	Demi-journée	1 500 €	2 200 €	1 515 €	2 222 €
	Journée	2 100 €	3 000 €	2 121 €	3 030 €
	Soirée	3 200 €	4 000 €	3 232 €	4 040 €
Agent de sécurité incendie et d'assistance à la personne	Demi-journée (5h)	120 €	180 €	121 €	182 €
	Journée ou soirée (10h)	240 €	350 €	242 €	354 €
Régisseur	Demi-journée (5h)	160 €	240 €	162 €	242 €
	Journée ou soirée (10h)	320 €	480 €	323 €	485 €

Conditions de location

La location en demi-journée est possible sur une période de 5 heures, du lundi au dimanche, entre 8 h et 18 h.

La location en journée complète s'étend du lundi au dimanche, de 8 h à 18 h.

Pour les locations en soirée, elles sont disponibles du lundi au dimanche, de 18 h à minuit, incluant l'installation réalisée durant la journée.

* À noter que pour la location de la salle Michel Serrault, la présence d'un régisseur est fortement conseillée.